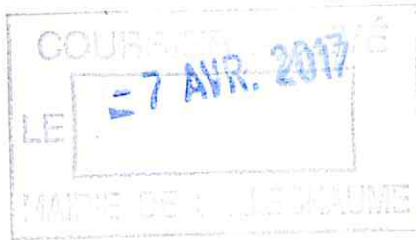


AUXERRE, le 5 avril 2017



MAIRIE

50 RUE DU PROFESSEUR RAMON  
89210 BELLECHAUME

**Nos références : 2017 AR 2016 NH/SP**

Dossier suivi par : HELOIRE - 03 80 41 85 58  
Assuré : MONSIEUR RAMON  
Contrat : AXA PJ N° 1433319204  
N° sinistre : 3067173/G  
Sinistre : PROTECTION JURIDIQUE du  
Lieu du risque :

15 RUE DU DOCTEUR ROUX  
89210 BELLECHAUME

Motif : Litige suite à la réalisation de travaux de raccordement. Travaux complémentaires non prévus à la convention initiale.

**Lettre Recommandée avec A.R1A13616212859**

**CONVOCATION A EXPERTISE**

Madame, Monsieur,

La Société d'assurance AXA PJ assureur de MONSIEUR JEAN-FRANCOIS RAMON, s'estime fondée à vous informer qu'en raison du problème vous opposant, des opérations d'expertise se dérouleront le :

**mercredi 03 mai 2017 à 16h30**

sur les lieux du litige, à savoir :

**15 RUE DU DOCTEUR ROUX - 89210 BELLECHAUME**

où votre présence est indispensable, avec ou sans le concours d'un expert de votre choix, afin de trouver une issue amiable à ce litige.

Une convocation est également transmise par courrier séparé à votre assureur.

Si vous estimiez ne pas devoir participer à ces opérations ou vous y faire représenter, les parties présentes considéreront que vous n'avez ni observation, ni réserve, à formuler et les décisions qui seront prises pourront vous être opposables.

Si vous considérez que la présence d'un tiers est nécessaire, il vous appartient de le convoquer au jour et heure ci-dessus mentionnés.

Sous toutes réserves de fait et des droits réciproques des parties.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour AXA PJ

[www.uesas.fr](http://www.uesas.fr)

